

ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

XIII^e Législature

SESSION ORDINAIRE DE 2010-2011

Séance(s) du jeudi 7 avril 2011

Articles, amendements et annexes



SOMMAIRE

159^e séance

ACCORD FRANCE-VÉNÉZUÉLA SUR L'EMPLOI DES PERSONNES À CHARGES DES MEMBRES DES MISSIONS OFFICIELLES	3
--	---

160^e séance

PRIX DU LIVRE NUMÉRIQUE	5
-------------------------------	---

159^e séance

ACCORD FRANCE-VÉNÉZUÉLA SUR L'EMPLOI DES PERSONNES À CHARGES DES MEMBRES DES MISSIONS OFFICIELLES

Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela sur l'emploi des personnes à charge des membres des missions officielles

Texte élaboré par la commission mixte paritaire – n° 3249

Article unique (Non modifié)

Est autorisée l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela sur l'emploi des personnes à charge des membres des missions officielles, signé à Paris le 2 octobre 2008, et dont le texte est annexé à la présente loi.

CONVENTION DE SÉCURITÉ SOCIALE FRANCE-ARGENTINE (n° 3250)

Projet de loi autorisant l'approbation de la convention de sécurité sociale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République argentine

Texte élaboré par la commission mixte paritaire – n° 3250

Article unique (Non modifié)

Est autorisée l'approbation de la convention de sécurité sociale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République argentine, signée à Buenos Aires le 22 septembre 2008, et dont le texte est annexé à la présente loi.

ACCORD FRANCE-BRÉSIL DANS LE DOMAINE DE LA LUTTE CONTRE L'EXPLOITATION AURIFÈRE ILLÉGALE

Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République fédérative du Brésil dans le domaine de la lutte contre l'exploitation aurifère illégale dans les zones protégées ou d'intérêt patrimonial

Texte élaboré par la commission mixte paritaire – n° 3314

Article unique (Non modifié)

Est autorisée l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République fédérative du Brésil dans le domaine de la lutte contre l'exploitation aurifère illégale dans les zones protégées ou d'intérêt patrimonial, signé à Rio de Janeiro le 23 décembre 2008, et dont le texte est annexé à la présente loi.

ACCORD FRANCE-CAMEROUN INSTITUANT UN PARTENARIAT DE DÉFENSE

Projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Cameroun instituant un partenariat de défense

Texte élaboré par la commission mixte paritaire – n° 3308

Article unique (Non modifié)

Est autorisée l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Cameroun instituant un partenariat de défense (ensemble une annexe), signé à Yaoundé le 21 mai 2009, et dont le texte est annexé à la présente loi.

TRAITE FRANCE-GABON INSTITUANT UN PARTENARIAT DE DÉFENSE

Projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant la ratification du traité instituant un partenariat de défense entre la République française et la République gabonaise

Texte élaboré par la commission mixte paritaire – n° 3286

Article unique
(Non modifié)

Est autorisée la ratification du traité instituant un partenariat de défense entre la République française et la République gabonaise (ensemble une annexe), signé à Libreville le 24 février 2010, et dont le texte est annexé à la présente loi.

**ACCORD FRANCE-TOGO INSTITUANT UN
PARTENARIAT DE DÉFENSE**

Projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République togolaise instituant un partenariat de défense

Texte élaboré par la commission mixte paritaire – n° 3309

Article unique
(Non modifié)

Est autorisée l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République togolaise instituant un partenariat de défense, signé à Lomé le 13 mars 2009, et dont le texte est annexé à la présente loi.

**ACCORD FRANCE-RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
INSTITUANT UN PARTENARIAT DE DÉFENSE**

Projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République centrafricaine instituant un partenariat de défense

Texte élaboré par la commission mixte paritaire – n° 3310

Article unique
(Non modifié)

Est autorisée l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République centrafricaine instituant un partenariat de défense (ensemble une annexe), signé à Bangui le 8 avril 2010, et dont le texte est annexé à la présente loi.

**PROROGATION DU MANDAT DES CONSEILLERS À
L'ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER**

Proposition de loi tendant à proroger le mandat des conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger

Texte élaboré par la commission mixte paritaire – n° 3285

Article 1^{er}

Le renouvellement de la série B (Europe, Asie et Levant) des conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger prévu en juin 2012 se déroulera en juin 2013.

Les membres de l'Assemblée des Français de l'étranger nommés en application du dernier alinéa de l'article 1^{er} de la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative à l'Assemblée des Français de l'étranger dont le renouvellement est prévu en juin 2012 seront renouvelés en juin 2013.

Article 2

Le renouvellement de la série A (Afrique, Amérique) des conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger prévu en juin 2015 se déroulera en juin 2016.

Les membres de l'Assemblée des Français de l'étranger nommés en application du dernier alinéa de l'article 1^{er} de la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 précitée dont le renouvellement est prévu en juin 2015 seront renouvelés en juin 2016.